



TERMES DE REFERENCE

Recrutement d'un(e) Assistante Technique Génie Rural ou Génie Civil dans le cadre de la mise en œuvre du LoCAL

I- CONTEXTE

Le Mécanisme de Financement de l'Adaptation au Niveau Local (LoCAL) est de promouvoir les communautés et les économies locales résilientes aux changements climatiques en augmentant l'accès au financement climatique au niveau local, contribuant à la mise en œuvre de la Contribution Déterminée au niveau National (CDN). Pour ce faire, le mécanisme favorise la prise de conscience et le renforcement des capacités à l'échelle communale, l'intégration de l'adaptation aux changements climatiques dans les systèmes de planification et de budgétisation locaux de manière participative et sensible au genre et la mise en œuvre des mesures locales d'adaptation aux changements climatiques. Le mécanisme opère à travers des subventions pour la résilience climatique basées sur la performance (SRCBP) qui garantissent la programmation, l'exécution et la vérification des dépenses d'investissement pour l'adaptation au niveau local. Ces subventions d'investissement sont combinées à un appui technique et de renforcement des capacités des gouvernements et fonctionnaires locaux.

Le Protocole d'Accord pour la mise en œuvre du LoCAL a été signé entre le Fonds d'Equipement des Nations Unies, le Fonds National pour l'Environnement et le Climat et le Ministère du Cadre de Vie et du Développement Durable. Le LoCAL intervient dans neuf (09) communes qui sont : Boukombé, Toucountouna, Matéri, Cobly dans le département de l'Atacora, les communes Copargo et Ouaké dans le département de la Donga et Karimama, Malanville et Banikoara dans le département de l'Alibori.

A cet effet, l'un des dispositifs clés de la mise en œuvre du LoCAL est le recrutement d'un Assistant Technique (AT). Le spécialiste en Génie Rural ou Génie Civil pour accompagner les communes bénéficiaires au cours du déploiement des SRCBP et de la réalisation des investissements d'adaptation locaux, en ligne avec le standard LoCAL. L'AT sera aussi chargé de faciliter les liaisons et le travail de coordination et de suivi du Comité Technique de Pilotage et des Equipes d'Appui aux Communes (Préfets et Services Déconcentrés de l'Etat). C'est dans ce cadre que les présents TDRs ont été élaborés.

II – Objectif

L'objectif général de la mission est d'assister les communes bénéficiaires de l'Alibori avec un accompagnement de proximité dans le déploiement des SRCBP en ligne

avec le standard LoCAL. Les prestations confiées à l'Assistant Technique (AT) de Génie Rural ou Génie Civil se décomposent comme suit :

- appuyer les communes bénéficiaires à intégrer les changements climatiques dans la planification communale, notamment dans les Plans de Développement Communal (PDC) et Plan Annuel d'Investissement (PAI) ;
- contribuer à renforcer les capacités des acteurs locaux en matière des changements climatiques, adaptation locale et durabilité à travers un appui ;
- conseil de proximité au cours des différentes étapes du processus de planification locale du développement ;
- faciliter la concertation et mobilisation des acteurs locaux, notamment les élus communaux, des services techniques déconcentrés, des préfectures, des communautés, les organisations de la société civile, etc., le partage d'informations et du savoir-faire pour la bonne et efficace exécution des activités de LoCAL ;
- appuyer l'élaboration des termes de référence des différentes activités des communes portant sur les changements climatiques, notamment des investissements d'adaptation ressortant des PAI et PDC (études de faisabilité/avant-projets, études d'impact environnemental et social, etc.) ;
- apporter aux communes l'assistance nécessaire dans la gestion des SRCBP (gestion fiduciaire et gouvernance locale) et dans la maîtrise d'ouvrage des investissements financés (appui à la conception technique des investissements/projets, formulation et évaluation des DAO et DRP, supervision et appui dans l'exécution des travaux) ;
- appuyer les communes dans la préparation des rapports périodiques (trimestriels) sur l'exécution des activités et investissements du LoCAL et dans la préparation du rapportage du Cadre d'évaluation de l'adaptation aux changements climatiques (ACCAF) ;
- appuyer la préparation et participer à l'évaluation annuelle de performance des communes bénéficiaires ;
- suivre et visiter les travaux réalisés périodiquement, en assurant que les bonnes pratiques de maintenance sont en place et conseiller les communes, au besoin ;
- assurer en appui conseil aux communes bénéficiaires sur les avant-projets, DAO et DRP, et maîtrise d'ouvrage des investissements dans le domaine de spécialisation (génie rural) au besoin et favoriser le partage d'expériences et bonnes pratiques ;
- exécuter toutes autres tâches ayant trait à son profil qui découleraient des décisions des instances de pilotage et de coordination (Comité Technique de Pilotage, Equipe d'Appui aux Communes, coordination).

III- Résultats attendus

- les capacités des communes en matière de maîtrise d'ouvrage des investissements de résilience/adaptation aux changements climatiques sont renforcées ;
- les méthodes et procédures appropriées d'intégration de l'adaptation/résilience aux changements climatiques dans les processus de

planification et d'allocation des ressources communales sont identifiées et testées ;

- des mesures d'adaptation aux changements climatiques sont financées, de façon transparente et participative, grâce au mécanisme des subventions de résilience climatique basées sur la performance (SRCBP) et en ligne avec le standard LoCAL ;
- les mesures financées sont opérationnelles et répondent effectivement aux besoins d'adaptation des communes et populations cibles ;
- la performance des communes en matière de réponses aux changements climatiques est accrue et/ou maintenue d'année en année, telle que évaluée annuellement dans le cadre du mécanisme LoCAL;
- une plus grande prise de conscience parmi les élus communaux et les populations locales des phénomènes de changements climatiques et des vulnérabilités qui en découlent est acquise ;
- les leçons apprises de l'exécution du LoCAL-Bénin sont documentées.

VI- Profil et Qualifications de l'AT

- être titulaire d'un diplôme BAC+5 spécialiste en génie rural ou génie civil ;
- avoir au minimum cinq (5) ans d'expérience dans les domaines du génie rural, de l'environnement et des changements climatiques dont au moins deux (2) ans dans l'appui aux communautés à la base et/ou collectivités locales ;
- avoir une bonne connaissance des processus de planification, budgétisation, maîtrise d'ouvrage communale et du fonctionnement des administrations locales ;
- avoir des connaissances et expériences pratiques en gestion durable des terres et de Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE) ;
- avoir le contact facile et être en mesure de travailler en équipe ;
- avoir de bonnes capacités de facilitation et de négociation ;
- être de bonne moralité.

VI - Compétences générales :

- travailler d'une manière efficace et de façon orientée vers les résultats ;
- avoir l'aptitude à analyser des problèmes et défis qui peuvent apparaître pendant la mise en œuvre des activités du projet et à développer des solutions pertinentes ;
- avoir la capacité de communiquer, d'organiser des plannings et à les respecter. Rigueur, dynamisme, réactivité, capacité à anticiper ;
- avoir de bonnes compétences organisationnelles et être capable de définir les priorités et d'accomplir simultanément plusieurs tâches ;

- être disponible immédiatement pour être déployé sur le terrain ;
- être autonome, avoir le souci du détail et des compétences développées sur le plan technique et relationnel ;
- avoir une maîtrise de la langue du milieu.

VII - Conditions de vie

La situation présente au Bénin est relativement calme et à un niveau de sécurité minimal. Kandi est le lieu d'affectation de l'ATM, avec des possibilités de missions sur le terrain. Chef-lieu et première ville de département et dispose des commodités habituelles des grandes villes (électricité, eau courante, clinique, hôpitaux, loisirs, etc.).